

AVIS PUBLIC – ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi **15 décembre 2025 à 19 h 30**.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Alban tiendra une séance extraordinaire le 15 décembre à 19h30, au centre communautaire Fernand Marcotte sis au 179, rue Principale pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et le projet du règlement de taxation.

DONNÉ à Saint-Alban, ce 5 décembre 2025.



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 5 décembre 2025

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 5 décembre 2025.



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et greffière-trésorière

